



AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
INSTITUT FRANÇAIS DU LIBAN

GRANDIR & AGIR
EN FRANÇAIS

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS
« GRANDIR & AGIR EN FRANÇAIS »

Date d'ouverture de l'appel à projets : 31 mars

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 07 mai

sous format électronique uniquement à l'adresse suivante :

grandirenfrancais@if-liban.com

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

GRANDIR & AGIR EN FRANÇAIS

Quels objectifs ?

Cet appel à projets vise à soutenir des activités pour créer un environnement francophone et pratiquer la langue française dans un contexte périscolaire et extrascolaire libanais auprès des enfants et des jeunes de 5 à 18 ans. Il s'agit de favoriser un usage plus large de la langue française, hors du contexte scolaire, qui soit ludique et ancré dans des problématiques contemporaines et sociales que sont par exemple l'environnement, la citoyenneté ou encore la diversité culturelle.

Pour qui ?

Il s'adresse à des associations, des organisations non-gouvernementales, des lieux culturels ou encore des centres de loisirs de petite ou moyenne taille implantés au Liban. Ces lieux doivent offrir à des jeunes libanais ou résidents au Liban la possibilité de pratiquer la langue française au travers d'activités et d'animations péri ou extra-scolaires à caractère ludique. ATTENTION, le projet ne peut être déposé par un individu.

Quels projets ?

Plusieurs domaines peuvent être couverts : artistique, sportif, culturel, numérique, scientifique, environnemental, ou citoyen. Les projets proposés peuvent prendre la forme d'ateliers thématiques, d'un programme d'activités extra-scolaires, d'événements ponctuels, d'animations.

Les projets doivent s'adresser à un public jeune de 5 à 18 ans, dont des élèves et étudiants inscrits dans des filières francophones.

Les projets présentés concerneront les régions du Akkar, du Nord, de la Bekaa, du Sud et de la banlieue sud de Beyrouth.

Les projets doivent être réalisés entre juin et décembre 2021.

Quelles aides pour les projets retenus ?

Les fonds seront accordés aux porteurs de l'appel à projets sous forme de subvention.

Le montant de la subvention sollicitée sera compris entre 1 000 € et 8 000 €.

Il doit représenter au maximum 90% du budget total du projet présenté. Les 10% apportés par le porteur du projet peuvent être des valorisations hors apport en numéraire.

Quel calendrier ?

Date d'ouverture de l'appel à projets : 31 mars

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 07 mai, sous format électronique uniquement, à l'adresse suivante : grandirenfrancais@if-liban.com

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) et l'Institut Français du Liban, avec ses neuf antennes réparties sur le territoire libanais, assurent la promotion et le soutien de la francophonie dans tout le pays. Leur action conjointe se déploie dans de nombreux champs linguistiques, artistiques, intellectuels et scientifiques.

Parmi les priorités du SCAC et de l'Institut Français figurent :

- 1) le maintien de la francophonie scolaire de qualité, et le renforcement de l'attractivité des filières francophones
- 2) la promotion et la valorisation de l'expertise française en matière d'éducation
- 3) le renforcement des compétences linguistiques de l'ensemble des partenaires de la filière éducative libanaise
- 4) le développement d'un environnement francophone en milieu scolaire et universitaire

Cet appel à projets a pour ambition de soutenir la francophonie sur le territoire libanais à travers l'implication d'acteurs de la société civile en lien avec chaque communauté éducative concernée, mais également dans une démarche d'organisation d'activités hors contexte scolaire centrées autour de l'usage de la langue française et de l'ouverture culturelle. L'objectif est l'accompagnement des acteurs impliqués dans la mise en place d'actions visant le renforcement de la francophonie sur le territoire libanais.

En effet, souvent cantonné à un usage scolaire, le français est rarement utilisé par les jeunes qui ont des difficultés de compréhension et d'expression, plus particulièrement dans les régions du Liban. Les jeunes dans leur environnement sont rarement immergés dans la langue française. Cet appel à projet vise à favoriser un autre usage de la langue française, plus ludique et plus ancré dans des problématiques contemporaines et sociales que sont l'environnement, la citoyenneté ou encore la diversité culturelle.

2. DESCRIPTION DETAILLEE

Toutes les activités sont éligibles à cet appel à projets dès lors qu'elles permettent aux jeunes impliqués de s'épanouir, prendre confiance en leurs capacités, partager des temps communs, tout cela autour de l'apprentissage de la langue française.

Les animateurs de ces activités doivent attester d'un bon niveau en langue française ou d'une certification DELF – DALF.

Les activités doivent avoir lieu dans des infrastructures adéquates et en lien avec des institutions, des bibliothèques, des CLAC ou des antennes de l'Institut Français.

Les structures ont la possibilité de s'associer pour soumettre un projet d'activités ou l'organisation d'un événement d'ampleur.

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

3.1. Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

Le projet faisant l'objet de la candidature peut déjà être en cours au moment du dépôt du dossier de candidature. Le projet présenté peut également être le développement d'un programme ou d'un projet déjà existant.

Le projet doit répondre aux objectifs listés dans le présent appel à projets. Il devra prendre en compte avec précision le public visé afin de permettre un retour d'expérience des projets soutenus.

3.2. Porteur du projet

Le projet est porté par une entité unique basée au Liban, qui peut être soit une association, une organisation non-gouvernementale, des lieux culturels ou des centres de loisirs de petite et moyenne dimension. Cette entité sera l'unique bénéficiaire de l'aide.

Le porteur du projet doit disposer d'un compte en banque valide et enregistré sous le nom légal de l'association ou de la société, susceptible de recevoir des fonds en Euros ou en Livres Libanaises.

Une attention particulière sera accordée aux structures engagées auprès de la société civile sur les questions de libertés, de pluralisme, d'environnement, d'égalité de genre et qui par leur action promeuvent le français et la culture française.

3.3. Durée du projet

Le projet se terminera au plus tard le 31 décembre 2021.

3.4. Aide sollicitée et dépenses éligibles

Les fonds seront accordés aux porteurs de l'appel à projets sous forme de subvention.

Le montant de la subvention sollicitée sera compris entre 1 000 € et 8 000 €.

Il doit représenter au maximum 80% du budget total du projet présenté. Les 20% apportés par le porteur du projet peuvent être des valorisations hors apport en numéraire.

Les dépenses éligibles sont les suivantes : les coûts liés au personnel travaillant directement pour le projet ; les coûts des matériels liés à la production du projet ; coûts de transports ; coûts de location d'espace en lien avec le projet.

Les dépenses liées au fonctionnement usuel de la structure ne sont pas éligibles.

3.5. Complétude du dossier

Le dossier de candidature doit être complet au moment du dépôt et conforme aux règles de présentation décrites dans l'article 6 ci-après.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée au-delà de la date limite de dépôt de candidature.

ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par le comité de sélection.

4. CRITERES DE SELECTION

Les projets éligibles seront soumis à un comité de sélection et appréciés en fonction des critères suivants :

- a) Qualité du projet : pertinence et intérêt du projet pour le public visé ; pertinence et intérêt du projet en termes de soutien à la langue française et à la connaissance de la culture française.
- b) Qualité du dossier : compétences du porteur et de(s) partenaire(s) ; adéquation moyens / projet et faisabilité du projet (technique, légale, économique, etc.) ; activités et publics.

5. INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection est composé de membres du Service d'action et de coopération culturelle de l'Ambassade de France et de l'Institut français du Liban, qui pourra solliciter la participation d'experts tiers en tant que de besoin.

Durant l'instruction des dossiers, le comité de sélection peut demander des informations complémentaires aux porteurs et faire appel à l'analyse d'experts externes.

Les membres du comité de sélection seront soumis à une obligation de stricte confidentialité sur l'ensemble des dossiers qui seront portés à leur connaissance.

Le comité de sélection décide, compte tenu du budget disponible, des projets retenus.

La décision prise par le comité de sélection sera notifiée aux porteurs de projet par courriel dans un délai de 21 jours maximum après la date de clôture de l'appel à projets.

6. CALENDRIER ET PROCEDURE

6.1. Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

- Publication de l'appel à projets : 31 mars 2021
- Clôture de l'appel à projets : 07 mai 2021
- Comité de sélection : semaine du 17 au 22 mai 2021

6.2. Remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature complet doit être déposé avant le 07 mai 2021, sous forme électronique uniquement à l'adresse suivante : grandirenfrancais@if-liban.com

Le dossier doit être rédigé en français.

6.3 Pièces du dossier

Le formulaire et le budget de candidature, en annexe de cet appel, sont également téléchargeables sur le site de l'Institut français grâce au lien suivant : <https://institutfrancais-liban.com/blog/appel-a-projets-grandir-agir-en-francais/>

Les pièces du dossier de candidatures doivent obligatoirement être envoyées au format PDF.

Le format et les noms de fichiers doivent être respectés (la partie en gras du nom du fichier doit être adaptée à chaque porteur de projet).

Pièce obligatoire à télécharger et à compléter :

Le formulaire de présentation et le budget du projet
(**NomStructurePorteuse_PresentationProjet.doc**)

Pièces administratives obligatoires :

- pour une association : justification de la personnalité morale (déclaration légale, inscription à un registre)
- une attestation bancaire originale de la structure porteuse (les coordonnées bancaires d'un compte personnel ne seront pas acceptées).

- si vous avez déjà bénéficié d'un appui (subvention) de l'Institut français du Liban, il est impératif de fournir au moment du dépôt de votre dossier un bilan de l'opération précédemment menée, ainsi qu'un rapport financier.

Pièces facultatives : autres éléments de présentation (dossier pdf d'une dizaine de pages maximum, CV, etc.)

7. MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

Les fonds seront accordés aux porteurs de projet sous forme de subvention qui sera versée par le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) à la suite d'un conventionnement.

Le paiement des sommes dues par le SCAC s'effectue de la façon suivante :

- Un versement de 50% du montant de la subvention à la signature de la convention au plus tard en juillet 2021 ;
- Le paiement du complément s'effectue sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées depuis le paiement du premier versement et du rapport d'avancement correspondant à la période considérée, signés des titulaires de la subvention ;
- Les dépenses doivent être ventilées selon les postes comptables établis dans le budget et seront certifiées exactes par le titulaire.

8. ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJET

8.1. Conventionnement

Une convention signée entre le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et chaque porteur de projet régit les modalités de versement de la subvention ainsi que les engagements des porteurs de projet.

Des modifications éventuelles au projet, si elles sont significatives, devront faire l'objet d'une validation de la part du SCAC et de l'Institut français. Elles pourront alors donner lieu à un avenant à la convention.

S'il est constaté un écart significatif entre l'engagement initial prévu dans la convention et la réalisation du projet, le versement de la subvention sera partiel. Un reversement pourra être réclamé si un travail suffisant n'a pas été effectué ou s'il est constaté que les fonds ont été utilisés à d'autres fins que celles spécifiées dans l'objet de la convention.

8.2. Suivi de l'avancement des projets

Le suivi des projets est effectué par les services de l'Institut français du Liban en relation avec les membres du comité de sélection, afin de s'assurer du respect des engagements des porteurs de projet.

Au plus tard dans la semaine précédant le début des activités, un document de projet complet sera exigé contenant :

- La présentation détaillée des activités et animations proposées
- Le lieu de l'animation
- Le profil et la formation des animateurs

- Le planning
- La stratégie de communication auprès des familles
- L'évaluation envisagée suite au projet sur la base des retours des jeunes et des familles

Le porteur de projet remettra au Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, sous forme électronique, un rapport final d'évaluation dans les 45 jours suivant la réalisation du projet. Ce rapport présentera : l'impact du projet sur le public visé, les activités mises en œuvre, ainsi qu'un rapport financier. Le compte rendu financier sera établi sur le modèle du budget prévisionnel présenté pour le versement des fonds. Enfin, il comprendra en annexe tout document utile à la compréhension et à la communication du projet : photos, interviews, vidéos, matériel de communication, liste de participants.

8.3. Communication

Les porteurs de projet autorisent l'Ambassade de France et l'Institut Français à communiquer selon les modalités et les périmètres suivants :

- Au démarrage du projet : présentation synthétique du projet (intitulé du projet, objectif, etc.) et nom du ou des partenaires ;
- En cours de projet ;
- À l'issue du projet : comptes rendus d'avancement, étude des usages et publics.

Une fois son projet sélectionné, le porteur est tenu de mentionner le soutien apporté par le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et l'Institut français du Liban dans ses actions de promotion et de communication selon une mention unique : "ce projet a été soutenu par l'Ambassade de France au Liban et l'Institut français du Liban " accompagné du double logo Ambassade/Institut. Le porteur de projet s'engage également à participer à des événements de communication organisés par l'Institut français du Liban.